

Messages espionnés, factures tracées, conducteurs filmés : 2026, l'année où l'UE a soudé la cage

Réseau International franchit une nouvelle étape : Soutenez la création de notre édition papier !



Parce que les paroles s'envolent, mais que les analyses doivent rester.

<https://reseauinternational.net/messages-espionnes-factures-tracees-conducteurs-filmes-2026-lannee-ou-lue-a-soude-la-cage/>

par **h16**

Hier, le Parlement européen a donc rétabli la lecture automatisée de vos messages privés, sans vergogne.

La méthode employée mérite le détour, en vous rappelant que le D dans Union Européenne vaut pour «Démocratie» : même si une majorité des députés présents a voté contre (314 contre, 276 pour), le texte est passé.

Oui, vous avez bien lu et cela résume bien l'état de fébrilité d'une Union européenne qui ne cherche même plus à dissimuler son projet de fond : pister, tracer et contrôler chacun de ses citoyens, du berceau au cercueil, de la place publique à sa chambre à coucher.

En 2021, l'Union adopte une dérogation temporaire à la directive ePrivacy (mieux connue sous le sobriquet «[ChatControl 1.0](#)»), qui autorise les grandes plateformes américaines (Meta, Google, Microsoft et consorts) à scanner les messages privés, sans mandat ni soupçon, pour (prétendument) y détecter de la pédocriminalité.



Cependant, en mars 2026, ô surprise, le Parlement refuse de prolonger le dispositif, à l'issue de scrutins dont l'un s'est joué à une voix près, avec expiration de la dérogation en avril. Les GAFAM se frottent les mains (ils vont pouvoir recommencer à scanner sans se gêner) et Bruxelles s'empresse alors non pas de les rappeler à l'ordre, mais de leur refabriquer une couverture juridique sur mesure.

Avec la finesse d'un bulldozer, le 2 juillet, le Conseil adopte par procédure écrite un texte quasi identique à celui rejeté trois mois plus tôt, simplement recalé jusqu'en avril 2028, en le présentant comme une position du Conseil en première lecture.

Le dossier revient donc au Parlement en seconde lecture, où les règles s'inversent : là où, en mars, une majorité simple suffisait à rejeter, en juillet, il faut une majorité absolue de 361 voix sur 720 pour le faire, et les absents comptent mécaniquement *pour* le texte. Et histoire de sécuriser le vote, le PPE de Manfred Weber dégage une [procédure d'urgence](#) casant le scrutin le 9 juillet, dernière plénière avant les vacances, période bénie d'absentéisme parlementaire.

La négociatrice du dossier, l'eurodéputée Markéta Gregorová, a

bien dénoncé en séance une violation du règlement intérieur du Parlement lui-même (la procédure d'urgence étant prévue pour des premières lectures et certainement pas pour ressusciter un texte déjà enterré), personne d'autre que les opposant – minoritaires au bon moment – n'a bronché et l'affaire a donc été pliée très vite.

Comme ailleurs, France en tête, quand le Parlement vote mal, on le fait revoter vite, en changeant les règles, et hop ! Le tout, bien sûr, pour sauver les enfants. Bah oui, forcément.



Peu importe qu'en réalité, le dispositif soit une mauvaise blague : selon les chiffres de la Commission cités par l'ancien eurodéputé Patrick Breyer, le scan de masse des messageries ne représentait que 36% des signalements en 2024, la police criminelle allemande estime que près de la moitié des alertes ne sont pénalement pas pertinentes, et 40% des enquêtes déclenchées visent... des mineurs eux-mêmes, coupables de s'envoyer des messages coquins entre adolescents.

Au demeurant, nul besoin de statistiques fines pour comprendre l'évidence : le crime ne représente qu'une fraction infinitésimale des milliards de messages échangés chaque jour, et lire l'intégralité du courrier de 450 millions d'Européens pour y pêcher cette fraction est aussi proportionné que raser un quartier pour retrouver un voleur de vélo. Quant à la pente, elle est si glissante qu'on y a déjà installé les remonte-pentes : une infrastructure de lecture généralisée créée pour les pédocriminels servira demain, au choix, pour le terrorisme puis la «haine» en ligne, puis la désinformation et rapidement toute opinion

vaguement inconvenante.

De surcroît, ceci n'est que le début : ChatControl 2.0 (le règlement CSAR) mijote toujours en trilogie pour rendre la détection obligatoire par ordres administratifs, y compris sur les messageries chiffrées, ce qui impose mécaniquement le scan côté client, directement sur votre téléphone, avant tout chiffrement. Autrement dit, on va droit vers la fin pure et simple du chiffrement de bout en bout, transformé en décor de théâtre.

Le service juridique du Conseil lui-même a conclu en juin que même le scan « volontaire » constitue une fouille généralisée incompatible avec la Charte des droits fondamentaux ; les négociations reprennent pourtant fin septembre sous présidence irlandaise, car à Bruxelles, un avis juridique gênant est un détail au même titre qu'un vote perdu.

Rassurez-vous, ce n'est pas tout !

Pendant que vous aviez les yeux rivés sur ce feuillet, les autres barreaux de la cage ont été soudés en silence.

Ainsi, avec l'[identité numérique européenne](#), chaque État membre devra fournir son portefeuille EUDI d'ici décembre 2026, que banques, télécoms et grandes plate formes devront accepter dès 2027, avec un objectif affiché de 80% des citoyens équipés en 2030, l'outil idéal pour la vérification d'âge que ChatControl 2.0 prévoit justement d'imposer. Comme c'est commode.



N'oublions pas la [directive DAC8](#), en vigueur depuis le 1er janvier, qui complète MiCA en obligeant toute plateforme crypto de la planète servant des Européens à livrer au fisc votre identité, vos soldes et vos transactions.



Ajoutons la [facturation électronique](#) Peppol/ViDA, obligatoire en France au 1er septembre : dix millions d'entreprises dont chaque facture, chaque paiement, chaque relation commerciale transitera par des plateformes agréées reliées au concentrateur de Bercy.



Au passage, évoquons le règlement [GSR2](#), dont la phase finale est entrée en vigueur le 7 juillet et qui impose à toute voiture neuve une boîte noire, un mouchard de vitesse et une caméra scrutant votre regard au volant, en attendant que les promesses d'anonymisation connaissent le sort habituel des promesses (sans parler d'un hacking de toutes ces données qui n'arrivera jamais, promis juré).



Bien sûr, ce serait dommage d'oublier l'euro numérique, déjà [évoqué dans ces colonnes](#), qui parachèvera l'édifice côté paiements.



Bien sûr, ce serait dommage d'oublier l'euro numérique, déjà [évoqué dans ces colonnes](#), qui parachèvera l'édifice côté paiements.



Et pour la touche comique, rappelons la récente mise en place du contrôle biométrique EES aux frontières, généralisé en avril, qui

tourne au chaos avec des files de cinq heures dans les aéroports, au point que compagnies et aéroports supplient Bruxelles de suspendre le machin foutraque : on fiche donc consciencieusement empreintes et visages des touristes venus dépenser leurs devises, pendant que l'immigration illégale, elle, continue d'entrer sans selfie ni empreintes. Ajoutez le règlement e-Evidence qui permet à un juge de n'importe quel État membre de réclamer directement vos données à n'importe quel fournisseur, et le tableau est complet.



Chaque texte, pris isolément, présente une vertu de façade : les enfants, la fraude, la sécurité routière, les frontières, la lutte contre les vilains, les méchants et les affreux, etc. Sauver les enfants, les conducteurs et les innocents constitue décidément l'excuse universelle pour faire avaler des textes toujours plus liberticides, et plus le prétexte est larmoyant, plus le texte est ignoble.

L'assemblage de ces textes dessine pourtant autre chose : vos conversations lues, votre identité vérifiée, vos flux d'argent tracés, vos affaires radiographiées, votre conduite filmée, vos déplacements fichés, petit à petit, plus aucun recoin de votre existence n'échappe à Big Brother, ou plus exactement à un législateur européen devenu fou.

Enfin, difficile de passer à côté du calendrier frénétique de ces mesures : DAC8 en janvier, EES en avril, GSR2 et ChatControl en juillet, facturation électronique en septembre, portefeuille d'identité en décembre, cela nous fait six verrous en une seule année civile et une pelletée d'autres à venir en 2027. Voilà qui trahit une urgence acharnée à boucler la cage pendant qu'il en est encore temps.

On se demande bien ce que nos décideurs anticipent pour être si pressés. Cela ne peut pas être bon.

